



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

---

## ARRÊTÉ

---

### **modifiant l'arrêté du 18 juin 2018 portant reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) de la Laye et du Lauzon**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- VU** le code forestier, notamment ses articles L.332-7, L.332-8, R.332-13 et D.332-14 à D.332-19 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 portant reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) du massif de la Laye et du Lauzon d'une surface de 492,1531 ha ;
- VU** le plan simple de gestion concerté de l'ASLGF de la Laye et du Lauzon, numéro 04-2794-2, d'une surface de 963,2621 ha, agréé le 21 janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R93-2017-12-11-011 du 11 décembre 2017 portant délégation de signature du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Patrice de LAURENS de LACENNE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- SUR** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1**

Est pris en compte le plan simple de gestion (PSG) concerté de l'ASL de la Laye et du Lauzon, numéro 04-2794-2, agréé le 21 janvier 2020, pour la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) de la Laye et du Lauzon susvisé. Les parcelles cadastrales engagées dans le GIEEF de la Laye et du Lauzon sont listées dans le PSG concerté susvisé.

## **ARTICLE 2**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional de l'Alimentation,  
De l'Agriculture et de la Forêt

***SIGNÉ***

Patrice de LAURENS de LACENNE